

AS SAINT-MARCELLOISE



TRAPIER Guillem
07.81.99.25.44
assaintmarcelloise@gmail.com

Le responsable Tournoi : TRAPIER Guillem

148, route de Montélier

26000 VALENCE

Portable: 07-81-99-25-44

Email: trapierguillem@gmail.com



Saint-Marcel, le 22 juillet 2017

Mesdames, Messieurs,

Pour la première fois de son histoire, le club de L'Association Sportive de Saint-Marcel lès Valence organise un tournoi de présaison réservé à la **catégorie U11**. Le succès de ce tournoi, nous permettrons de le rééditer en fin de saison. Ce tournoi se déroulera le samedi 16 septembre 2017.

Nous serions très heureux de vous accueillir et de partager avec vous une belle journée sur notre complexe sportif.

Sur place vous trouverez ce qu'il faut pour vous restaurer (sandwiches, frites, boissons).

Pour nous aider dans notre organisation, nous attendons votre bulletin d'inscription avant le jeudi 7 Septembre 2017.

Nous restons à votre disposition alors n'hésitez pas à nous contactez pour toute information par téléphone, courrier, ou E-mail. En attente de vous accueillir afin de passer une excellente journée en votre compagnie

Le club de Saint-Marcel lès Valence compte sur vous pour des réponses rapides et nous vous adressons nos salutations sportives.

Le Responsable du Tournoi

M. TRAPIER Guillem

LE REGLEMENT

Article 1: Ce tournoi est réservé uniquement aux joueurs licenciés. Les équipes peuvent faire jouer que des joueurs licenciés dans leur club et dans leur catégorie d'âge.

<u>Les licences seront obligatoirement présentées à tout contrôle des organisateurs</u>. Toute fraude entraînera l'exclusion du joueur, voire de l'équipe.

Article 2: Les équipes porteront les maillots représentant leur club (prévoir 2jeux ou un jeu de chasubles). Les joueurs porteront la tenue autorisée officiellement (protège-tibias obligatoires). Une équipe est composée de 8 joueurs + 3 remplaçants. Chaque équipe devra conserver la même composition pendant la durée complète du tournoi.

Article 3 : Les règles seront celles des championnats officiels respectifs des 2 catégories dans le district Drome-Ardèche). Les changements s'effectueront lors d'un arrêt de jeu.

Article 4 : Le tournoi est divisé en 4 poules de 4. Chaque rencontre durera 12 minutes (1 mi-temps et pas de changement de terrain).

Calcul du classement : Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points Match perdu : 1 point

Les équipes non présentes à l'heure prévue auront match perdu avec 0 point et un score de 3 à 0. En cas d'égalité de points au classement, les équipes seront départagées de la manière suivante :

- Goal average général
- Goal average particulier
- La meilleure attaque
- La meilleure défense
- Si toujours égalité 5 tirs au but jusqu'à la première différence au même nombre de tirs.

Pour les parties finales, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, 3 tirs au but seront effectués par les joueurs présents sur le terrain. En cas de nouvelle égalité, l'épreuve de tirs au but sera poursuivie par les autres joueurs jusqu'à la première différence pour le même nombre de tirs. L'épreuve des tirs au but se déroule uniquement sur la cage prévue à cet effet, sauf pour les finales.

Article 5 : L'arbitrage sera assuré par le club organisateur. Tous litiges non prévus par le présent règlement seront tranchés par les organisateurs avec la plus grande impartialité. Le début et la fin des rencontres se font par la table de marque.

Article 6 : Toute agressivité volontaire sera sanctionnée par l'expulsion du joueur pendant 5 minutes. En cas de récidive, le joueur sera exclu définitivement du tournoi.

Article 7: L'horaire des matchs indiqué sur le programme est donné à titre indicatif. <u>Pour ne pas prendre de retard, les équipes devront veiller à être présentes à l'entrée des terrains désignés,</u> et ce, <u>cinq minutes avant</u> la fin du match en cours précédent leur match. La durée des matchs est de 12 minutes.

Article 8 : Sur les terrains (à l'intérieur des mains courantes) il sera toléré que la présence des joueurs, du ou des arbitres et de l'entraîneur. L'entraîneur et les remplaçants se situeront près des « buts à 11 ». Personne n'est autorisé à se placer au centre du terrain à 11.

Article 9 : Le club et le comité organisateur de l'ASSM déclinent toute responsabilité sur les accidents et vols qui pourraient survenir pendant le déroulement de cette manifestation sportive.



FICHE D'INSCRIPTION TOURNOI PRESAISON DE L'ASSM

NOM DO CLOD .	
ADRESSE DU CLUB :	
TEL. CORRESPONDANT CLUB:	
MAIL CORRESPONDANT CLUB:	
	U11
N 1 1 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 1	
Nombre d'équipe :	1 chèque d'inscription de 15€ (par équipe)
Nombre d'équipe : Nom du responsable :	

Cette fiche et le chèque (à l'ordre de l'AS Saint-Marcel) devront être envoyés à Monsieur TRAPIER Guillem, 148 route de Montélier 26000 Valence.